

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 2 février 2024</b>	<b>N° 2024-24</b>

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Stéphane MARI à partir de 17h  
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25  
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25  
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30  
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 2 février 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Développement Economique	<b><i>N° 2024-24</i></b>

---

**Technologique Forêt Cellulose Bois construction ameublement (FCBA) - Soutien aux actions spécifiques - Subvention de fonctionnement 2024 - Convention - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole accompagne depuis plusieurs années la transition écologique de l'industrie de la construction, qu'il s'agisse de l'innovation en matière de construction, de réemploi des matériaux de construction, mais aussi de la montée en puissance de la dynamique « WoodRise » de la construction bois de moyenne et grande hauteur, depuis 2014. Cette dynamique permet d'accélérer la décarbonation du territoire, de renforcer la résilience du territoire métropolitain et des territoires voisins, et de développer des emplois non-délocalisables.

Le soutien du territoire à cette dynamique se traduit concrètement dans les différentes orientations stratégiques de Bordeaux Métropole : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la feuille de route du développement économique et l'Opération d'Intérêt Métropolitain Arc Rive Droite. Dans ce contexte, Bordeaux Métropole se propose d'apporter son soutien financier à l'Institut technologique « Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement » (FCBA) dont l'un des objectifs est l'animation de l'écosystème de la construction bois (sylviculteurs, entreprises de la transformation du bois architectes, artisans, architectes, promoteurs, laboratoires de recherche, centres de formation...).

Le FCBA est un établissement d'utilité publique qui a le statut de « centre technique industriel ». Relevant du droit privé, il a été créé par les ministères de l'économie et de l'agriculture qui siègent de plein droit à son conseil d'administration. Dès lors, il exerce, sous le contrôle de l'Etat, une mission d'intérêt général dans les domaines de la veille technologique, de la recherche et développement et de la normalisation.

Le FCBA est spécialisé dans la filière forêt-bois et son antenne de Bordeaux plus particulièrement sur la Construction bois.

Dans le programme d'actions du FCBA pour 2024, deux thèmes ont un intérêt particulier pour notre territoire :

- L'animation de l'écosystème pour identifier les acteurs dont le développement sur le territoire créerait une synergie à haute valeur ajoutée permettant de répondre efficacement aux besoins de construction bas-carbone des 20 prochaines années. Cela s'inscrit dans les objectifs de la Direction du développement économique et de l'OIM Arc Rive Droite qui ont pour ambition de favoriser et accompagner les activités liées à la décarbonation et à la transition. A cet effet, l'OIM pilote notamment la création d'un pôle économique dédié à l'écosystème de l'écoconstruction bois. Aussi, les actions du FCBA contribueront à son émergence et s'inscriront dans cette dynamique générale de structuration de la filière. De par son expertise et son réseau,

le FCBA participera ainsi au développement et à la visibilité du projet du pôle écoconstruction bois, à la connaissance des enjeux de la filière, la définition des stratégies spécifiques et du contenu des formations et des plateformes technologiques, l'accueil d'unités de production. Il assurera par ailleurs des connections avec des acteurs nationaux et internationaux de la filière et apportera son soutien dans la recherche de financement pour le développement de ce pôle,

- L'animation de l'écosystème pour identifier les pistes d'innovation permettant d'accroître la résistance au feu des structures bois d'immeubles. Ce travail participera ainsi à la réalisation des objectifs de la nouvelle convention entre Bordeaux Métropole et le SDIS33.

Au travers de son antenne bordelaise, le FCBA a une excellente connaissance de notre territoire. Il coordonne d'ailleurs le Comité régional d'orientation WoodRise qui réunit 7 acteurs locaux : les organisations professionnelles FIBOIS Landes de Gascogne, FIBOIS Nouvelle Aquitaine, France Douglas (dont le siège est à Limoges), le Pôle de compétitivité XyloFutur (dont le siège est à Gradignan), le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, et Bordeaux Métropole.

L'antenne bordelaise du FCBA a coordonné également le Congrès mondial WoodRise en octobre 2023 qui a drainé 400 visiteurs de 23 pays. Dans ce cadre, la métropole lui a accordé une subvention de 15 000 €. Son réseau national et international est véritablement un atout pour attirer les acteurs souhaitant inscrire leur valeur-ajoutée dans la dynamique de la décarbonation du BTP sur le territoire. Le coût des actions spécifiques du FCBA sur les deux thèmes de développement économique et de sécurité incendie est estimé en 2024 à 108.000€. Il vous est proposé de soutenir ses actions à hauteur de 45.000€ (soit 41,7% du total).

La présentation du FCBA et de son programme d'actions spécifique sur les deux thèmes mentionnés ci-dessus est détaillée dans la convention ci-annexée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par le FCBA en juillet 2023 sous le numéro n°2024-00259, mise à jour le 01/12/2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le soutien apporté par Bordeaux Métropole au FCBA concourra à structurer et dynamiser la filière construction bois sur la métropole, contribuant ainsi à la transition écologique et énergétique de l'industrie de la construction et au dynamisme économique du territoire,

## DECIDE

**Article 1** : d'attribuer une subvention de 45 000 € en faveur du FCBA pour son programme d'actions spécifique 2024.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice en cours,  
chapitre 65, Article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>7 FÉVRIER 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,  Monsieur Stéphane DELPEYRAT
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 FÉVRIER 2024</b>	